



2. FORMULAIRE - CSA

Demande pour devenir prestataire du chèque-service accueil

Le dossier doit être complet avant d'être adressé par courrier au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Département Enfance et Jeunesse, à l'adresse postale 33, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Les documents à fournir sont à annexer au formulaire

Je soussigné(e) me permets de vous présenter une **demande pour l'obtention de la qualité de prestataire du chèque-service accueil**

Documents à fournir en vue de l'obtention de la qualité de prestataire du chèque-service accueil :

- Un projet d'établissement conforme au cadre de référence national « Education non-formelle des enfants et des jeunes »
lien : <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/assurance/projet-detablissement/>
- un projet pédagogique faisant partie intégrante du projet d'établissement et qui doit correspondre à la mission de service public. Cette mission consiste à renforcer la mixité et l'intégration sociale des enfants au niveau de la communauté locale dans la société luxembourgeoise ainsi qu'à soutenir la scolarisation de l'enfant dans l'enseignement fondamental luxembourgeois.
Afin de vous aider dans la rédaction du projet pédagogique, une note explicative peut être télécharger sur le site www.guichet.lu
- Les certificats prouvant que vous avez la capacité de comprendre et de vous exprimer dans au moins 2 des 3 langues prévues par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues (français, allemand, luxembourgeois). Le niveau de compétence à certifier dans chacune des 2 langues correspond au minimum au niveau A2 du cadre de référence pour les langues (expression orale et compréhension de l'oral).
Ce niveau de compétence est présumé atteint à l'égard de l'assistant parental pour lequel la langue visée correspond à sa langue maternelle, respectivement à l'égard de l'assistant parental qui a accompli les 4 cycles de l'enseignement fondamental luxembourgeois.

Date et signature du déclarant :